

---

Présidence : Serbie

## 1050<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 7 mai 2015

Ouverture : 10 h 20  
Suspension : 13 heures  
Reprise : 15 h 05  
Clôture : 16 h 20

2. Président : Ambassadeur V. Žugić

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : SOIXANTE-DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FIN  
DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Président, Kazakhstan (également au nom de l'Arménie, de la Biélorussie, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan et du Turkménistan) (annexe 1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/554/15), Fédération de Russie (PC.DEL/577/15), Biélorussie (annexe 2), Canada (PC.DEL/557/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/598/15/Rev.1), Ukraine (annexe 3), Suisse (PC.DEL/586/15 OSCE+), Norvège (PC.DEL/594/15), Azerbaïdjan (PC.DEL/567/15 OSCE+), Allemagne (annexe 4), Géorgie (PC.DEL/583/15 OSCE+), Tadjikistan (PC.DEL/564/15), Mongolie, Moldavie, Arménie (PC.DEL/601/15), Saint-Siège, Israël (partenaire pour la coopération)

Point 2 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION DE L'APERÇU DU PROGRAMME  
POUR 2016 PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Secrétaire général (SEC.GAL/85/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le

Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/556/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/555/15) Fédération de Russie, Suisse (PC.DEL/587/15 OSCE+), Turquie (PC.DEL/599/15 OSCE+), Canada (PC.DEL/558/15 OSCE+), Norvège (PC.DEL/595/15), Azerbaïdjan, Arménie (PC.DEL/602/15)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2015 SUR LA DIMENSION HUMAINE

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1170 (PC.DEC/1170) sur l'ordre du jour, le calendrier et autres modalités d'organisation du Séminaire de 2015 sur la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et violations persistantes des principes et engagements de l'OSCE par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/581/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/570/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/563/15), Suisse (PC.DEL/571/15 OSCE+), Turquie (PC.DEL/565/15 OSCE+), Canada (PC.DEL/559/15 OSCE+)
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/579/15), Ukraine, États-Unis d'Amérique, Biélorussie (PC.DEL/582/15 OSCE+), Allemagne
- c) *Enlèvement et détention illégale de citoyens ukrainiens par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/580/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/560/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/561/15), Canada

- d) *Prisonniers politiques en Biélorussie* : Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/566/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/562/15), Biélorussie
- e) *Journée mondiale de la liberté de la presse, célébrée le 3 mai 2015* : Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/572/15), Mongolie, Norvège (PC.DEL/596/15), Canada, États-Unis d'Amérique
- f) *Déclaration des coprésidents du Groupe de Minsk sur le Haut-Karabakh* : France (également au nom de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique) (PC.DEL/589/15), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/568/15), Arménie, Azerbaïdjan (PC.DEL/569/15 OSCE+), Géorgie, Turquie, Moldavie, Chypre

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

*Visite du chef de l'Équipe spéciale de la Présidence serbe de l'OSCE, l'Ambassadeur D. Šahović, en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Arménie du 6 au 8 mai 2015* : Président (CIO.GAL/62/15)

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/87/15 OSCE+)
- b) *Participation du Secrétaire général à une retraite de haut-niveau avec des chefs d'organisations internationales les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2015* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/87/15 OSCE+)
- c) *Appel à la présentation de candidats pour le poste de planificateur au sein de la Mission spéciale d'observation en Ukraine* : Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réunion du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération prévue le 8 mai 2015 : Allemagne*
- b) *Questions d'organisation : Président*

4. Prochaine séance :

Lundi 11 mai 2015 à 10 h 30

**1050<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1050 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU KAZAKHSTAN  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ARMÉNIE, DE LA BIÉLORUSSIE, DU  
KIRGHIZISTAN, DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, DU  
TADJIKISTAN ET DU TURKMÉNISTAN)**

Sept décennies nous séparent de la victoire historique qui a marqué la fin de la Grande guerre patriotique de 1941–1945. Cette période est bien lointaine, mais les peuples de nos pays se souviennent de tout ce qui concerne cette guerre: les privations et la faim, les bombardements et la mort, ainsi que les chiffres effrayants de nos pertes, en particulier les millions de vies humaines.

Les années difficiles de la guerre, sur les champs de bataille et le front du travail, ont clairement révélé l'amitié indestructible et le patriotisme suprême de nos peuples, qui ont côte à côte remporté une victoire commune. Le grand héritage de la Victoire est aujourd'hui une valeur spirituelle importante et un point de repère moral qui ont aidé les générations d'après-guerre à créer un monde juste et sûr. C'est pourquoi le 9 mai, Journée de la Victoire, restera à jamais un symbole de l'abnégation et de l'héroïsme dont nos peuples ont fait preuve pour défendre leur liberté et leur indépendance et pour sauver l'humanité de la menace de l'asservissement fasciste.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la déclaration ministérielle commémorative sur le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui a été adoptée le 5 décembre 2014 lors de la réunion du Conseil ministériel à Bâle.

Nous n'avons jamais cherché à distinguer notre victoire de celle des autres, et nous nous souviendrons toujours de l'aide que nous avons reçue de nos alliés des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de France, et d'autres États de la coalition européenne anti-hitlérienne et antifasciste. Aujourd'hui, nous rendons hommage au courage de tous les Européens qui ont résisté au nazisme.

L'histoire nous enseigne que les États et les peuples doivent s'efforcer de ne pas oublier comment naissent les nouvelles doctrines mortelles et comment elles engendrent de nouvelles menaces. Les leçons de la guerre nous préviennent qu'être complices de la violence, de l'apathie et de l'attentisme débouche inévitablement sur de terribles tragédies à l'échelle mondiale. C'est pourquoi les États doivent forger des relations qui ne sont pas

uniquement rattachées aux enseignements du passé mais qui sont également ancrées dans notre avenir commun.

Le sentiment que la victoire de 1945 est une valeur commune de l'humanité a été confirmé par l'adoption à l'unanimité, le 26 février 2015, de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Soixante-dixième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale ». Dans cette résolution, la communauté internationale a appelé les États à commémorer les 8 et 9 mai afin de rendre hommage aux victimes de la Seconde Guerre mondiale. La résolution rappelle le lien indissoluble qui existe entre la fin de cette guerre et la création de l'Organisation des Nations Unies.

La création d'organisations régionales et sous-régionales en vertu du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies a été une réalisation historique importante dont les racines remontent à 70 ans. En tant qu'États participants de l'OSCE, une autre date historique nous vient à l'esprit, celle du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Acte final de Helsinki, signé le 1<sup>er</sup> août 1975, qui joue un rôle important dans les relations internationales contemporaines.

Nous refusons catégoriquement et rejetons résolument les tentatives délibérées de réécrire l'histoire, et de déformer et réviser l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Nous considérons irrecevable toute tentative visant à glorifier le nazisme et le nationalisme militant. Nous pensons que tous les pays doivent serrer les rangs pour lutter contre les manifestations de néofascisme, de chauvinisme et de haine fondées sur la nationalité ou la religion et contre toute forme de xénophobie.

Nos États, confirmant leur attachement aux principes et aux normes universellement reconnus du droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final de Helsinki, appellent à une coopération active pour renforcer la sécurité et la stabilité dans le monde, intensifier les efforts de lutte contre le terrorisme international et l'extrémisme, parvenir à un règlement politique et pacifique des conflits existants et prévenir tous les autres conflits qui pourraient survenir.

Nos États continueront de faire tout leur possible pour renforcer la coopération multilatérale avec la communauté internationale en vue de contribuer au progrès et à une paix durable.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



---

**1050<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1050 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BIÉLORUSSIE**

Monsieur le Président,

Nous nous associons pleinement à la déclaration faite par la délégation du Kazakhstan au nom d'un certain nombre d'États parties. Mais compte tenu de l'importance de la question examinée, je souhaiterais également dire quelques mots au nom de mon pays.

La Journée de la victoire dans la Grande guerre patriotique (1941-1945) est une fête sacrée pour la République de Biélorussie ainsi que pour les peuples d'autres pays qui ont fait partie de l'ex-URSS. C'est une date inoubliable qui restera gravée à jamais dans la mémoire de l'humanité.

L'Union soviétique, on le sait, a apporté une contribution décisive à la victoire sur le nazisme et payé le prix fort pour libérer l'Europe et le monde du fascisme.

La guerre, cet ouragan mortel qui a dévasté notre pays, a coûté la vie à presque un Biélorusse sur trois. Nous conserverons toujours dans nos cœurs le souvenir des centaines de milliers de prisonniers torturés des ghettos et des camps de la mort, ainsi que des habitants de Khatyn et de 628 autres villages biélorusses, qui ont été brûlés vifs par les Nazis et leurs complices. Dans le seul camp de concentration de Trostenets, près de Minsk, qui est celui qui compte le plus grand nombre de morts après Auschwitz, Treblinka et Maïdanek, les Nazis ont tué plus de 200 000 personnes, qui étaient des citoyens de l'URSS et de nombreux pays européens.

Aux côtés des autres peuples de l'Union soviétique et des alliés de la coalition anti-hitlérienne, les Biélorusses, soit au front, soit au sein du grand mouvement de Partisans, qui comptait près de 400 000 personnes à la fin de la guerre, ont non seulement défendu leur droit de vivre sur leur sol natal, mais ont également apporté une contribution significative à la grande victoire sur le nazisme

Les leçons tragiques de l'histoire ne doivent jamais être effacées de notre souvenir. Notre devoir est de garder vivante la mémoire sacrée de toutes les victimes du fascisme, d'entretenir les lieux où elles sont inhumées ainsi que les monuments érigés en leur honneur, et d'empêcher leur profanation. Ensemble, nous devons nous opposer à toute tentative de blanchir les crimes des Nazis et de leurs collaborateurs, reconnus coupables par le Tribunal

de Nuremberg, et punir ceux qui, pour une raison ou une autre, ont réussi à éviter le châtimeut jusqu'à présent. De tels crimes sont imprescriptibles

Mais nous ne pouvons qu'être préoccupés par le fait qu'une idéologie néo-nazie, néo-fasciste, nationaliste et agressive relève à nouveau la tête aujourd'hui dans la région de l'OSCE et que le nazisme, la propagande, le développement des idées racistes et antisémites ainsi que l'incitation à la xénophobie et l'intolérance religieuse soient glorifiés.

L'OSCE, qui est un des principaux forums interétatiques de promotion de la stabilité, de la sécurité et de la coopération, devrait prendre des mesures résolues pour consolider les efforts déployés par la communauté internationale pour développer une immunité durable contre le virus du nazisme et ses manifestations et empêcher toute répétition de cette catastrophe du XX<sup>e</sup> siècle que fut la Seconde Guerre mondiale

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance du Conseil Permanent.





---

**1050<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1050 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE**

Monsieur le Président,

Au cours des deux jours à venir, l'Ukraine commémorera, avec d'autres nations à travers le monde, le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, chapitre le plus tragique de l'histoire de l'Europe et du monde entier.

Nous pleurerons les millions de personnes qui ont donné leur vie il y a 70 ans pour lutter pour la liberté et la paix et leur rendrons hommage. Nous devons nous souvenir des sacrifices énormes, des souffrances humaines inestimables et de tous ceux qui ont perdu leur vie, victimes de la guerre, de l'Holocauste, des occupations et des actes de répression.

Comme l'ont dit nos ministres dans la Déclaration commémorative de Bâle,  
« Le temps qui passe ne saurait diminuer la valeur de leur sacrifice et nous n'oublierons jamais leurs exploits héroïques. »

En rendant hommage aux héros, nous devons être clairs dans notre condamnation sans équivoque du régime totalitaire nazi avec ses actes de génocide, ses violations des libertés et des droits fondamentaux, ses crimes de guerre et ses crimes contre l'humanité. Perpétuant une rhétorique agressive et affirmant avoir à « protéger des compatriotes » et à élargir son « espace vital », le régime nazi a déclenché la guerre la plus sanglante de l'histoire de l'humanité.

Les Ukrainiens se sont sacrifiés et ont contribué très fortement à la victoire contre le nazisme en 1939–1945, faisant preuve d'un réel héroïsme dans le combat pour la libération de leur terre natale et de l'Europe dans son ensemble. Un prix humain extrêmement élevé a été payé, plus de huit millions d'Ukrainiens ayant perdu la vie au cours des années de la Seconde Guerre mondiale. Au total, 720 villes et 28 000 villages ukrainiens ont été laissés en ruine et des centaines de milliers d'installations industrielles et agricoles, d'écoles et d'hôpitaux furent totalement détruits à mesure que le fléau de la guerre se déplaçait à travers le territoire ukrainien, d'abord de l'Ouest vers l'Est, puis de l'Est vers l'Ouest.

Le 8 mai, la nation ukrainienne célébrera le Jour du souvenir et de la réconciliation et, le 9 mai, le Jour de la victoire, commémorant la victoire contre le nazisme durant la Seconde Guerre mondiale.

Nous rendons aussi notre hommage le plus sincère aux autres nations de l'ex-Union soviétique et aux forces alliées pour leurs rôles historiques, ainsi qu'à tous ceux qui, par leurs sacrifices désintéressés, ont entraîné la défaite du nazisme durant la Seconde Guerre mondiale.

Distingué(e)s collègues,

Les enseignements tirés de la Seconde Guerre mondiale revêtent une importance accrue aujourd'hui alors que nous sommes une fois de plus les témoins de l'agression militaire d'un État contre un autre, mettant aussi en péril les fondements de la sécurité et de la stabilité dans l'espace euro-atlantique et eurasiatique. L'agression russe contre l'Ukraine mérite d'être condamnée sans équivoque, car elle a remis en question les réalisations en matière de sécurité qui font la fierté des États participants de l'OSCE depuis de nombreuses décennies.

Personne dans mon pays n'aurait pu imaginer que l'Ukraine, une nation pacifique, allait être victime d'une agression extérieure au 21<sup>e</sup> siècle au milieu de l'Europe.

Pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, une partie du territoire d'un État a été illégalement occupée et annexée par un État voisin, lequel a ainsi violé de manière flagrante les normes du droit international et les principes et engagements fondamentaux de l'OSCE, qui avaient été élaborés et adoptés pour empêcher qu'une guerre n'éclate à nouveau. Pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, des Ukrainiens se sont levés pour défendre leur terre natale et ont été tués par des forces militaires d'un autre pays. Des milliers de morts et de blessés, des centaines de milliers de personnes déplacées, des destructions, des souffrances et de graves violations des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée occupée, à Sébastopol et dans le Donbass sont les résultats tragiques de l'agression russe contre l'Ukraine.

Sur la base des enseignements tirés du passé tragique et de la responsabilité qui nous incombe d'assurer un avenir sûr, nous ne devons pas laisser la raison du plus fort se substituer à l'état de droit. Nous devons sauvegarder les principes fondamentaux de l'OSCE que sont la souveraineté, l'indépendance, l'unité politique et l'intégrité territoriale des États participants. Afin d'éviter que des tragédies ne se reproduisent, nous devons rester unis et redoubler d'efforts pour contrer l'agression d'un État participant de l'OSCE par un autre.

Cet anniversaire doit nous rappeler la responsabilité qui est la nôtre d'assurer la paix et notre engagement commun de nous abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou la souveraineté d'un État quel qu'il soit. L'Ukraine, en sa qualité de cofondatrice de l'Organisation des Nations Unies, reste attachée sans réserve aux normes et principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et l'Acte final de Helsinki. Nous sommes fermement convaincus qu'il ne doit pas y avoir de place, au XXI<sup>e</sup> siècle, pour le recours à la force et à la coercition en vue de modifier des frontières internationalement reconnues en Europe ou ailleurs. L'unité et la fermeté face à la violation de nos principes partagés et pour faire rendre des comptes à l'agresseur sont les moyens d'éviter l'érosion des fondements de la paix et de la sécurité dans l'espace de l'OSCE.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.

---

**1050<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1050 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE**

Monsieur le Président,

Je vous remercie de nous donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui en cette si importante journée du souvenir.

La fin de la Seconde Guerre mondiale marque un profond tournant dans l'histoire de l'Allemagne, mais aussi dans celle de l'Europe. Pour nous, les Allemands, c'est surtout une occasion de se souvenir des souffrances indicibles qui, pendant la guerre, ont été infligées à l'humanité au nom de l'Allemagne. C'est une occasion de pleurer les millions de victimes de la guerre et de la tyrannie.

Le malheur que l'Allemagne a causé dans le monde entier durant les douze années de dictature nazie nous rappelle aussi à nos responsabilités. Nous garderons donc vivant le souvenir des souffrances et de ses causes. C'est particulièrement vrai aujourd'hui, compte tenu des défis majeurs pour la sécurité européenne auxquels nous sommes confrontés.

Le jour de la capitulation sans condition, le 8 mai 1945, fut un jour de libération pour l'Allemagne. C'est ainsi que l'ancien Président de la République fédérale d'Allemagne, Richard von Weizsäcker, l'a qualifié dans le grand discours qu'il a prononcé en 1985 et c'est ainsi qu'il est resté ancré dans la conscience collective des Allemands.

Mais cette libération – comme le déclarait le Ministre fédéral Steinmeier dans un discours prononcé le 2 mai à Berlin – n'était pas seulement la libération de quelque chose, mais aussi une libération vers quelque chose. Afin de clarifier ce que l'on entend par là, permettez-moi de citer un extrait du discours de M. Steinmeier :

« En ayant été libérés de la haine raciale et de la tyrannie nazie, plus sombre aberration de notre histoire, nous avons pu 'mieux éclairer' notre chemin vers l'avant et faire preuve de vigilance et d'engagement en faveur de ces principes humains et politiques, que l'Allemagne avait violé d'une manière aussi inqualifiable.

Notre libération porte donc aussi en elle notre responsabilité – celle du 'plus jamais' ! Ces deux mots résument ce que signifient aujourd'hui, pour nous les Allemands, culpabilité, devoir et responsabilité, ce qui englobe la transmission de l'expérience d'un passé horrible

aux générations futures en tant qu'avertissement à ces dernières et l'opposition à ceux qui l'ignore. »

Monsieur le Président,

La Seconde Guerre mondiale a pris fin en Europe il y a soixante-dix ans. Il y a quarante ans, avec l'Acte final de Helsinki, nous avons jeté les bases de notre maison européenne commune. Il y a vingt-cinq ans, lors de la chute du Mur et alors que nous menions des négociations en vue de la réunification de l'Allemagne, nous étions convaincus d'avoir surmonté la division de l'Europe et, ainsi, l'une des conséquences les plus graves de la Seconde Guerre mondiale. Dans la Charte de Paris, nous avons ouvert la voie à une nouvelle ère de démocratie, de paix et de liberté, une ère de relations de bon voisinage au cours de laquelle la guerre et la violence devaient une fois pour toute appartenir au passé, une ère au cours de laquelle les conflits d'intérêt et les problèmes de sécurité au sein de l'OSCE devaient être résolus uniquement par la voie du dialogue et de la coopération.

Mais où en sommes-nous aujourd'hui, en 2015 ? Une fois de plus, nous sommes confrontés à une tentative de résoudre des divergences par la force militaire. Le conflit en Ukraine et dans son voisinage remet en question l'ordre pacifique que nous nous étions engagés ensemble à respecter à l'OSCE. Aujourd'hui, rien ne saurait justifier la guerre et la violence en Europe. Nous sommes redevables à l'humanité d'être à la hauteur de nos responsabilités et de nous opposer résolument à l'usage de la force militaire. Nous sommes tenus, du fait de la communauté de nos intérêts en tant qu'États participants de l'OSCE, de nous efforcer de trouver des solutions politiques durables aux conflits existants dans l'espace de l'Organisation. Ce ne sont pas la confrontation et la haine qui doivent prendre le dessus, mais la compréhension et la réconciliation.

Notre commémoration d'aujourd'hui devrait nous faire reprendre conscience de notre responsabilité centrale de prôner sans ambiguïté une solution pacifique au conflit en Ukraine et dans son voisinage. Cette commémoration devrait nous encourager à redoubler d'efforts pour parvenir à une application effective des accords de Minsk.

La majorité de nos concitoyens en Europe aujourd'hui, et en particulier la jeune génération, n'a pas vécu personnellement les horreurs de la guerre. Nous devrions en être reconnaissants. Il est de notre responsabilité commune qu'il en soit ainsi à l'avenir également.

Je vous remercie.

**1050<sup>e</sup> séance plénière**

Journal du PC n° 1050, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1170**  
**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS**  
**D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2015 SUR**  
**LA DIMENSION HUMAINE**

**Le rôle des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) dans la**  
**promotion et la protection des droits de l'homme dans l'espace de l'OSCE**

(Varsovie, 1<sup>er</sup> – 3 juin 2015)

**I. Ordre du jour**

1. Ouverture du Séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : allocutions principales
3. Débat dans le cadre de quatre groupes de travail :
  - Groupe de travail I : création des INDH, renforcement de leur indépendance et amélioration de leur efficacité
  - Groupe de travail II : bonnes pratiques utilisées dans les activités des INDH visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme
  - Groupe de travail III : coopération entre les INDH et d'autres acteurs
  - Groupe de travail IV : amélioration de l'action des INDH et moyens de relever les défis
4. Séance plénière de clôture : récapitulatif des travaux et clôture du Séminaire

**II. Calendrier et autres modalités d'organisation**

1. Le Séminaire s'ouvrira le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 à 10 heures et s'achèvera le mercredi 3 juin 2015 à 18 heures.

2. Toutes les séances de la plénière et des groupes de travail seront ouvertes à l'ensemble des participants.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour l'après-midi du 3 juin 2015, portera principalement sur des propositions et des recommandations concrètes visant à apporter une solution aux questions examinées dans le cadre des séances des groupes de travail.
4. Les séances de la plénière et des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-après.
5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
6. Les règles de procédure de l'OSCE et les modalités des réunions de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine (Décision n° 476 du Conseil permanent) seront appliquées, *mutatis mutandis*, lors du Séminaire. En outre, il sera également tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision n° 762 du Conseil permanent).
7. Les débats au cours des séances plénières et des séances des groupes de travail seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

### III. Programme de travail

Horaire de travail : 10 heures – 13 heures.  
15 heures – 18 heures

	Lundi 1 <sup>er</sup> juin 2015	Mardi 2 juin 2015	Mercredi 3 juin 2015
Matin	Séance plénière d'ouverture	Groupe de travail II	Groupe de travail IV
Après-midi	Groupe de travail I	Groupe de travail III	Séance plénière de clôture